



Service Public
Fédéral
FINANCES

Exp.: BUREAU DE RECETTE SCHAERBEEK 2
BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 BTE 3119 1000 BRUXELLES

Administration générale
de la Fiscalité

KARACA SERVET
RUE DU REVEREND PERE PIRE 15/1
1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Avertissement-extrait de rôle
Précompte immobilier

Page : 1/6

Madame, Monsieur,

Vous possédez un ou plusieurs bien(s) immobilier(s) dans la division cadastrale 21.906 - SCHAERBEEK 6 - matrice cadastrale n° 16.658. Pour ces biens, vous devez payer un précompte immobilier.

<u>Exercice d'imposition</u>	<u>Article</u>	<u>NN :</u>
2014	145776166	68.02.02-484-25
Rôle rendu exécutoire le 12/08/2014 Date d'envoi : 14/08/2014	Précompte immobilier brut : Total des réductions :	979,47 0,00

Veuillez verser au plus tard le 14/10/2014 le montant total de 979,47 euros au numéro de compte IBAN : BE52 6792 0023 8009 (BIC : PCHQBEBB) avec la communication structurée : +++014/5776/16607+++

Catégorie	Revenu cadastral net	Index	Revenu cadastral indexé
Biens ordinaires	1.130,00	1,7000	1.921,00
Taux d'imposition (%)	Quote-part dans le montant à payer		Réductions
Région	1,2500	24,01	Néant
Agglo	7,3625	141,43	
Commune	42,3750	814,03	
TOTAL	50,9875	979,47	

Attention ! Nous vous invitons à lire l'information importante au verso.

COPIE

Signature(s)

ORDRE DE VIREMENT

03

Si complété, à l'annahme d'indiquer qu'une seule MAJUSCULE ou un seul chiffre noir (ou bleu) par case.

Date d'exécution souhaitée dans le futur

Montant	EUR	CENT
* * * * *	9 7	9 4 7

Compte donneur d'ordre (IBAN)

Nom et adresse donneur d'ordre
KARACA SERVET
RUE DU REVEREND PERE PIRE 15/1
1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Compte bénéficiaire (IBAN)

B E 5 2 6 7 9 2 0 0 2 3 8 0 0 9

BIC bénéficiaire

P C H Q B E B B

Nom et adresse bénéficiaire

BUREAU DE RECETTE SCHAERBEEK 2
1000 BRUXELLES

Communication

+ + + 0 1 4 / 5 7 7 6 / 1 6 6 0 7 + + +

Vous avez des questions sur votre avertissement-extrait de rôle (en abrégé AER)?

- E Lisez les " explications sur les réductions de précompte immobilier " ci-annexées ou visitez le site www.finances.belgium.be (Particuliers> Habitation> Précompte immobilier).
- E Pour obtenir une copie de votre AER et le détail de votre patrimoine immobilier, visitez le site www.myminfin.be et enregistrez-vous avec votre carte d'identité électronique.
- E Pour des questions spécifiques, contactez le service compétent (voir matières ci-dessous) :

Paiement
Facilités de paiement
Remboursement
Duplicates d'AER

Calcul du précompte
immobilier
Octroi, rectification,
suppression de réductions

Contestation de propriété
Inoccupation
Improductivité
Exonérations

Le Bureau de recette	Le Service Précompte immobilier	La Direction régionale
<p>BUREAU DE RECETTE BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 BTE 3119 BRUXELLES Tel : 0257/715.40 Fax : 0257/960.84 rec.cd.schaerbeek2@minfin.fed.be</p> <p>Visite de 9h à 12h ou sur rendez-vous</p>	<p>BRUXELLES II BLD JARDIN BOTANIQUE 50 BP 3808 1000 BRUXELLES Tel : 0257/727.80 / 0257/502.75 prec.imm.bruxelles2@minfin.fed.be</p> <p>Visite de 9h à 11h30 ou sur rendez-vous</p>	<p>BRUXELLES II BLD JARDIN BOTANIQUE 50 BP 380 1000 BRUXELLES Tel : 0257/707.80 cont.prec.immobilier.bruxelles2@minfin.fed.be</p> <p>Visite uniquement sur rendez-vous</p>

Mentionnez que vos questions concernent le précompte immobilier et précisez l'article 145776166 ainsi que le numéro national 68.02.02-484-25 !

Quelle est la date limite pour le paiement et y a-t-il des intérêts de retard ?

Le compte bénéficiaire du SPF Finances doit être crédité au plus tard le 14/10/2014.
N'attendez pas le dernier moment pour effectuer votre paiement car il faut quelques jours ouvrables pour que la somme soit portée sur notre compte.
A défaut, des intérêts de retard seront dus à partir du 01/11/2014 (article 414 du Code des impôts sur les revenus 1992). Veuillez toujours utiliser la communication structurée lors de votre opération bancaire !

Que faire si je ne suis pas d'accord avec l'imposition ?

- E Si votre désaccord concerne une réduction "maison modeste", "personne handicapée", "grand invalide de guerre" ou "charge de famille" qui ne vous a pas été octroyée ou dont le montant n'aurait pas été correctement calculé :
 - Complétez le formulaire 179.1 RW (ou 179.1 BXL) disponible auprès du Service Précompte immobilier ou sur le site www.finances.belgium.be (Particuliers> Habitations> Précompte immobilier).
 - Adressez le formulaire complété par courrier ordinaire ou électronique au Service Précompte immobilier dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus (colonne 2).
- E Si votre désaccord concerne une remise ou une modération pour cause d'inoccupation ou d'improductivité :
 - Introduisez une demande écrite, motivée, datée et signée.
 - Adressez cette demande par courrier ordinaire auprès de la Direction régionale dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus (colonne 3).
- E Pour toute autre contestation :
 - Introduisez par courrier ordinaire une réclamation écrite, motivée, datée et signée par vous-même ou votre conjoint (sur les biens duquel l'imposition est mise en recouvrement) ou par un mandataire (joignez une procuration l'habilitant à agir au nom du réclamant) ;
 - auprès de la Direction régionale dont les coordonnées sont mentionnées ci-dessus (colonne 3) ;
 - dans un délai de 6 mois à partir du 3ème jour ouvrable qui suit la date d'envoi du présent avertissement-extrait de rôle ;
 - en mentionnant toujours la nature de l'impôt (précompte immobilier), l'article de rôle 145776166 et votre numéro national.

Si vous en faites la demande dans votre réclamation, vous pourrez être entendu.